

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 292

présenté par

M. Vicot, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 164, insérer l'alinéa suivant :

« La lutte contre ces violences ne pourra être menée efficacement qu'à la condition que les ministères de l'intérieur, de la justice, des affaires sociales et de l'éducation nationale mettent en place une stratégie transversale, c'est-à-dire une véritable politique publique. Pourront ainsi être créées dans cette perspective des juridictions spécialisées et des brigades anti-outrages sexiste et sexuel. Devra ainsi être débloqué un milliard d'euros pour financer les programmes d'actions sociales afin de renforcer les capacités d'accueil des victimes ainsi que les programmes d'éducation sur ces formes de violence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à proposer que les violences conjugales, sexuelles ou sexistes, fasse l'objet d'une approche transversale : police, justice, affaires sociales, éducation.

Il est temps de construire une véritable politique publique pour lutter contre ce fléau et d'y mettre les moyens.

Tel est le sens de cet amendement.